

## 7.—Circulation routière à la frontière canadienne, par province, 1955 et 1956—fin

Province ou territoire	VÉHICULES CANADIENS REVENANT AU PAYS					
	Séjour de 24 heures ou moins		Séjour de plus de 24 heures		Véhicules commerciaux	
	1955	1956	1955	1956	1955	1956
	Provinces de l'Atlantique.....	1,367,434	1,615,748	97,943	127,366	124,443
Québec.....	952,817	1,086,593	310,199	373,757	135,755	183,390
Ontario.....	2,367,938	2,759,531	480,086	478,872	223,384	232,944
Manitoba.....	144,013	136,752	67,869	65,979	25,081	28,125
Saskatchewan.....	65,055	75,043	32,040	31,486	10,217	12,156
Alberta.....	58,247	64,567	65,534	65,050	12,272	13,138
Colombie-Britannique.....	534,473	569,786	186,150	203,723	31,653	31,297
Yukon.....	1,069	1,495	381	387	289	355
<b>Total.....</b>	<b>5,491,046</b>	<b>6,309,515</b>	<b>1,240,202</b>	<b>1,346,629</b>	<b>563,094</b>	<b>639,258</b>
Pourcentage d'augmentation 1955-1956.....	+14.9		+8.6		+13.5	

## PARTIE IV.—L'ÉTAT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

## Section 1.—Office des agents du commerce extérieur et organismes associés\*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, des manufactures, des forêts, des pêcheries et des mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie canadienne. Le commerce dans les deux sens doit, cependant, être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes doivent être importés de l'étranger. Certains sont indispensables à l'industrie et d'autres sont des biens de consommation nécessaires au maintien du niveau de vie canadien.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que les difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

Le ministère du Commerce et un certain nombre d'organismes associés sont au service des exportateurs et des importateurs qui s'occupent directement d'intensifier les relations commerciales du Canada avec les autres pays. Les services que fournissent les diverses divisions et organismes sont détaillés ci-dessous.

**Office des agents du commerce extérieur.**—L'Office des agents du commerce extérieur est l'un des instruments importants dont on se sert sans cesse pour accroître le commerce extérieur du Canada, pour distribuer les produits canadiens dans le monde entier et pour repérer les meilleures sources d'approvisionnement en vue des importations. Ayant son siège à Ottawa, l'Office maintient dans 45 pays 58 bureaux dont le personnel est formé de hauts fonctionnaires canadiens du commerce et d'experts en denrées. Le travail des agents du commerce extérieur à l'étranger est coordonné à Ottawa par cinq agents régionaux du commerce extérieur. Ces agents connaissent tous les aspects du commerce extérieur

\* Établi par les diverses divisions et services intéressés et réuni par le Service de la publicité commerciale, ministère du Commerce, Ottawa.